FORMATION EN PRÉSENTIEL

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOTS ÉLÉVATEURS CATÉGORIE 5 (SELON LA R489).

Dernière mise à jour le 24/07/2026.

OBJECTIF

Conduire et utiliser en toute sécurité un chariot de la catégorie dans mes activités quotidiennes.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Acquérir les compétences théoriques pour la conduite et l'utilisation du matériel en sécurité
- Etre apte à la délivrance de l'autorisation de conduite par son employeur
- Acquérir les compétences pratiques pour la conduite et l'utilisation du matériel en sécurité
- Etre capable de mettre en œuvre un chariot élévateur à mât rétractable dans le respect des recommandations de la CNAM R489

Tarif	**nous consulter**
Réf.	**AC-R489-05**
Contact	0297611182 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés de tous secteurs d'activité volontaires ou désignés par l'employeur

PRÉ-REQUIS

- A partir de 18 ans
- Attestation de non contre indication médicale aux postes de travail
- Maitrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposés, vidéos, échanges, études de cas, exercices, ateliers d'apprentissages, analyse de situations de travail... Moyens pédagogiques : Salle de cours, vidéo projecteur, diaporama, matériels de balisage, engin concerné Un memento formation est remis à chaque stagiaire.

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Autres formations professionnelles continues	**Présentiel**	**4 mini > 6 maxi**	**14 heures / 2 jour(s)**

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.

PROGRAMME

THEORIQUE

1° LA REGLEMENTATION

- Aptitude médicale
- L'autorisation de conduite
- Recommandation R 489 de la CNAMTS.

2° TECHNOLOGIE DE CHARIOTS

- Les différents types de chariots
- Le circuit hydraulique - Le circuit électrique

3° LES PRINCIPAUX RISQUES D'ACCIDENTS

- Circulation
- Renversements - Chutes dans le vide
- Coincements - Ecrasements
- Risques électriques

4° LES CONSIGNES DE SECURITE

- Prise de poste / Vérification avant utilisation
- Organes de sécurité / Interdiction formelles
- Lecture de plaques de charges
- Fin de poste

PRATIQUE

- Présentation des différents types de chariots
- Prise de poste – Mise en route
- Conduite sans chargement sur circuit matérialisé
- Chargement—déchargement
- Sol, palletier, quai, remorque...
- Conduite avec chargement sur circuit matérialisé
- Opération de fin de poste

LES PLUS

"Conforme aux articles R.4323-55 et 56 du Code du travail et a l'arrêté du 2 décembre 1998. La conduite de certains équipements de travail mobiles automoteurs ou servant au levage nécessite la détention d'une autorisation de conduite établie par l'employeur. Elle peut être délivrée après réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin à l'issue d'une formation dispensée dans l'entreprise."

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur - Testeur en conduite d'engin	Tests théorique et pratique	Attestation de formation et avis d'autorisation de conduite

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Mac Préparation à l'autorisation de conduite chariots élévateurs catégorie 5 (selon la R489).